

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION CA25 30 07 0222 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-161**

« Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 ».

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **30 juillet 2025** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> août 2025

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj